

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 07 JUILLET 2025 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 juillet, le conseil municipal de LA BALME DE SILLINGY, dûment convoqué le 1^{er} juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2025-051

Modification du tarif de stationnement sur l'aire de camping-car

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 27

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Floriane ESCOLANO, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Yannick KAWA, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, François DAVIET, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Élodie DONDIN à Madame Laetitia PERROQUIN
Madame Jessica GOLAZ à Madame Elisabeth BOIVIN
Madame Nolwen LENNOZ à Madame Floriane ESCOLANO
Madame Virginie MATHIEU à Monsieur Jean-Claude PEPIN
Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Séverine MUGNIER
Monsieur Pedram VINCENT à Monsieur Rocco COLELLA

Secrétaire de séance :

Élisabeth BOIVIN

Monsieur Rocco COLELLA, Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Des travaux de modernisation de l'aire de camping-car vont prochainement être réalisés, offrant une meilleure qualité de service aux utilisateurs.

Dès lors, il convient de fixer les tarifs en adéquation avec les prestations disponibles sur l'aire.

Aussi, il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

		Tarif / nuit (hors taxe de séjour)
Avant travaux (jusqu'au 28/07/2025)	Tarif unique	9,20 €
Après travaux (après le 05/08/2025)	Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	14 €
	Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	13 €

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2024-086 du 09 décembre 2024, fixant les tarifs municipaux pour l'année 2024 ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Approuve la modification de tarif pour le stationnement sur l'aire de camping-car municipale comme suit : 9,20 euros par tranche de 24 heures, jusqu'au 28/07/2025, puis 14 € par tranche de 24 heures pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre et 13 € par tranche de 24 heures pour la période du 1^{er} octobre au 30 avril.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Élisabeth BOIVIN



Le Maire
Séverine MUGNIER



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 11/07/2025
De sa publication le 11/07/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.